

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de PEROUSE

Du 11 mai 2023 à 19h30 (salle multi-accueil)

Présent(e)s : Mesdames FUMEY Sylvie - BORDOT COLLARD Anne – TONIUTTI Micheline – ZURAWOSKI Perrine
KERRARA HAOUAL Charaf

Messieurs CNUUDE Jean-Pierre - CHARMY François - SENTENAS Michel - BEAUSEIGNEUR Denis
VOEGELE Denis – CLAUSS Jean-François - MUNIER Bruno - JACQUOT Célian

Mme ZURAKOWSKI Perrine arrive à 20h20

Procuration :

Secrétaire de séance : Mme FUMEY Sylvie

Date de convocation : 28 avril 2023

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du procès-verbal du 7 avril 2023
2. Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe et création d'un poste d'ATSEM en CDD à 28h
3. Suppression d'un poste adjoint administratif et création d'un poste de rédacteur territorial
4. Vote des subventions aux associations
5. Vote des tarifs communaux
6. Autorisation donnée au maire pour contracter un Prêt bancaire
7. Redevance d'extraction des matériaux 2023 2024 COUROUX
8. Vote de la TLPE
9. Questions et informations diverses

1. Approbation du procès-verbal du 7 avril 2023

Monsieur Jean-Pierre CNUUDE présente le procès-verbal du Conseil Municipal du 7 avril 2023.

Après discussion et délibération, le Conseil Municipal adopte le procès-verbal du 7 avril dernier.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

2. Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe et création d'un poste d'ATSEM en CDD à 28h

Une agente communale fait valoir ses droits à la retraite. Il est proposé la suppression de son poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité :

- La suppression du poste d'adjoint d'animation principal 1^{ère} classe

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

D'autre part il est proposé la création d'un poste d'ATSEM en CDD à 28H.

Monsieur François CHARMY adjoint, explique ce passage de poste en CDD par une plus grande souplesse si une baisse d'effectif entraînait une suppression de classe

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

3. Suppression d'un poste adjoint administratif et création d'un poste de rédacteur territorial

Une agente adjointe administratif quittant son poste pour une mutation pour la Communauté de Commune du Sud Territoire, il est proposé la suppression de son poste et la création la d'un poste de rédacteur territorial.

Vote pour la suppression du poste d'adjoint administratif territorial

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

Vote pour la création d'un poste de rédacteur territorial

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

4. Vote des subventions aux associations

Mme FUMEY présente les subventions demandées par les associations.

Elle rappelle que les associations du village bénéficient de subventions indirectes : aide des agents communaux, mise à disposition de salles et de tables ...

SUBVENTIONS 2023

	Mtts sollicités	Montants accordés	Dossier
ACCA de Pérouse	200	200	
Amicale de Pétanque	200	200	X
Assos Parents d'Élèves	600	600	X
Assos paroissiale	200	200	
OCCE École de Pérouse	650	650	X
Tennis Club ATC	300	200	X
Pérouse Amitiés	220	200	X
VIA PETROSA	200	200	X
FNACA	200	200	X
Club foot Lariviere	200	200	X

Après en avoir délibéré, les membres du conseil municipal acceptent à l'unanimité la répartition des subventions ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

5. Vote des tarifs communaux 2023

Mme FUMEY adjointe présentation des différents tarifs communaux :

Cimetière concession 30 ans	120 €
Cimetière concession 50 ans	240 €
Columbarium concession 30 ans	1600 €
Columbarium concession 50 ans	2500 €
Bois façonné (affouage)	8.50 € par stère
Distillerie	30 € par jour
Pressoir	15 € par jour

Pour l'instant ces tarifs ne sont pas modifiés. Des devis ont été demandés pour de nouveaux colombarium. Les tarifs pourront être revus lorsque les devis parviendront à la mairie.

Tarifs ALSH :

Devant l'augmentation de l'électricité, du gaz ainsi que des charges salariales et de la hausse des matières premières du traiteur, il a été décidé une augmentation des tarifs de l'ALSH.

Les nouveaux tarifs prendront effet à la rentrée de septembre 2023 :

	Tranche-1	Tranche-2	Tranche-3	Tranche-4	Tranche-5
Quotient-Familial	0 à 680	681 à 1200	1201 à 1600	> 1600	Extérieur
Forfait-matin-2-jours/semaine	2.41 €	2.62 €	2.83 €	3.02 €	3.30 €
Forfait-2jours/semaine-midi-1H	2.41 €	2.62 €	2.83 €	3.02 €	3.30 €
Forfait-2jours/semaine-midi-2H	4.82 €	5.24 €	5.65 €	6.06 €	6.61 €
Forfait-2jours/semaine-16h30-17h30	2.41 €	2.62 €	2.83 €	3.02 €	3.30 €
Forfait-2jours/semaine-16h30-18h30	4.82 €	5.24 €	5.65 €	6.06 €	6.61 €
TARIF-REPAS	5.96 €	5.96 €	5.96 €	5.96 €	5.96 €

La dernière augmentation des tarifs ALSH, hormis la restauration, date de juin 2015

Les membres référents pour l'affouage ont été désignés, il s'agit :

Monsieur Denis BEAUSEIGNEUR

Monsieur Denis SCHELIQUET

Monsieur Denis VOEGELE

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal approuvent, à l'unanimité,

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

6. Autorisation donnée au maire pour contracter un Prêt bancaire

Considérant la nécessité de contracter un emprunt, il est proposé au Conseil Municipal de contracter un emprunt auprès de la Banque Populaire d'un montant de 150 000 € dont le remboursement s'effectuera comme suit :

Banque : BANQUE POPULAIRE

Durée : 12 ans

Taux fixe : 4.10 %

Capital + intérêts : en cours de négociation (remboursement annuel ou trimestriel)

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, d'autoriser le maire à contracter un prêt auprès de la Banque Populaire sur les bases précitées.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

7. Redevance d'extraction des matériaux 2023 2024 COUROUX

La commune de PEROUSE accorde à la Société COUROUX un droit de fortage exclusif en vue d'extraire des matériaux en contrepartie du paiement d'une redevance (au sens des articles 105 et 119 du code minier et des textes pris pour leur application).

Cette redevance est modifiable pour chaque période annuelle et calculée en fonction de l'index Travaux Publics TP01 "index général tous travaux » La formule de calcul sera donc la suivante :

Calcul de la moyenne des indices Décembre 2022 : 126.5, janvier 2023 : 128.0 et février 2023 : 127.9

$$1.15 \text{ €} \times (127.47/107.5) = 1.36 \text{ €} / \text{m}^3$$

Il est demandé au Conseil Municipal d'adopter le tarif établi à partir du mode de calcul figurant dans le contrat de fortage pour la période du 1er octobre 2023 au 30 septembre 2024, soit 1.36 € le m3

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuvent le calcul ci-dessus.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

8. Vote de la TLPE

L'article 171 de la loi du 4 août 2008 de modernisation de l'économie a créé la taxe locale sur la publicité extérieure (TLPE)

La TLPE frappe les supports publicitaires fixes et visibles de toute voie ouverte à la circulation. Elle concerne toutes les entreprises quelle que soit la nature de leurs activités (commerciales, industrielles ou de services, etc.).

Le vote de la TLPE doit intervenir avant le 1^{er} juillet de l'année précédente la mise en recouvrement.

Pour les communes appartenant à un EPCI, ces tarifs peuvent être majorés dans les conditions suivantes :

Communes de moins de 50 000 habitants appartenant à un EPCI de 50 000 habitants et plus	23,30 €
---	---------

Après en avoir délibéré, le conseil municipal approuve le tarif de la taxe locale sur la publicité extérieure proposée.

Pour	Contre	Abstention
13	0	0

9. Informations et questions diverses

Informations concernant les travaux dans le « PETIT MARCHÉ » : Il s'avère que la charpente doit être renforcée pour des raisons de sécurité. Ces travaux supplémentaires entraînent une plus-value. Afin de ne pas recourir à un nouvel appel d'offre qui aurait repoussé la fin des travaux, la préfecture autorise la commune à pratiquer un avenant.

Fin du conseil à 21h30

Délibérations	Objet	Vote	
2023/03/01	Approbation du compte-rendu du 7 avril 2023	Pour Contre Abstention	12 00 00
2023/03/02	Suppression d'un poste d'adjoint d'animation principal 1ère classe et création d'un poste d'ATSEM en CDD à 28h	Pour Contre Abstention	12 00 00
2023/03/03	Suppression d'un poste adjoint administratif et création d'un poste de rédacteur territorial	Pour Contre Abstention	12 00 00
2023/03/04	Vote des subventions aux associations	Pour Contre Abstention	12 00 00
2023/03/05	Vote des tarifs communaux 2023	Pour Contre Abstention	13 00 00
2023/03/06	Autorisation donnée au maire pour contracter un Prêt bancaire	Pour Contre Abstention	13 00 00
2023/03/07	Redevance d'extraction des matériaux 2023 2024 COUROUX	Pour Contre Abstention	13 00 00
2023/03/08	Vote de la TLPE	Pour Contre Abstention	13 00 00

Séance du 11 mai 2023

Présents :	Noms et Prénoms	Signatures	Observations
	Monsieur CNUdde Jean-Pierre		
	Monsieur CHARMY François		
	Madame FUMEY Sylvie		
	Monsieur VOEGELE Denis		
	Madame TONIUTTI ESTERMANN Micheline		
	Monsieur BEAUSEIGNEUR Denis		
	Madame BORDOT-COLLARD Anne		
	Monsieur SENTENAS Michel		
	Madame KERRARA Charaf		Donne procuration à CNUdde Jean-Pierre
	Monsieur JACQUOT Célian		Absent excusé
	Madame ZURAKOWSKI Perrine		
	Monsieur MUNIER Bruno		Donne procuration à FUMEY Sylvie
	Monsieur CLAUSS Jean-François		